

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2010.

L'an deux mil dix et le dix décembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, BLANCHARD Gilles, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, PHILIP Frédéric, TANGUY Xavier, Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absents : M. ESCANDE Jean-Philippe (excusé), PUGNET Alain (pouvoir donné à Mme PALPANT Clara).

Secrétaire de séance : Mme DERR Nicole.

Convention entre les propriétaires privés et la commune pour la réalisation du diagnostic de sureté des digues de classe C :

En application du décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007 portant sur la sécurité et la sureté des ouvrages hydrauliques, les digues de classe C doivent faire l'objet d'un diagnostic initial de sureté. Sur Aspremont, 2 tronçons sont concernés : l'un situé aux Patègues et le second en aval du village au quartier Devant Vière.

Cette dernière digue se trouve en partie sur des propriétés privées. La commune se chargeant de ce diagnostic, il est nécessaire d'établir une convention définissant les modalités et les conditions d'intervention.

- Délibération adoptée avec 8 voix POUR et 1 abstention (PALPANT Clara, propriétaire privée).

Digues : Cession de l'emprise des terrains privés à la commune pour l'Euro symbolique :

Afin de pouvoir effectuer les travaux et l'entretien des digues, il est nécessaire pour la commune d'en être propriétaire. Il est proposé de faire effectuer un relevé par un géomètre de l'emprise des digues privées avant de les acquérir pour l'Euro symbolique. La commune laissera un droit d'utilisation aux propriétaires afin de ne pas déplacer les clôtures et les éléments d'aménagement existants (abri...)

- Délibération adoptée avec 8 voix POUR et 1 abstention (PALPANT Clara, propriétaire privée).

Digues : Bureau d'études retenu par la commission d'appel d'offres :

Les études de diagnostic qui sont obligatoires sont subventionnées à 80 %. La commission d'appel d'offres a retenu le bureau d'études HYDRETTUDES avec un montant de 19 657,50 € H.T. pour la tranche ferme. Celui-ci n'était pas le moins disant mais a obtenu le plus de points parmi les critères de sélection fixés.

- Délibération adoptée avec 8 voix POUR et 1 abstention (PALPANT Clara, propriétaire privée).

Demande de subventions 2011 par la Région, le Conseil Général et au titre de la Dotation Globale d'Équipement : plan de financement des 4 projets retenus :

Le maire rappelle les différents projets en cours et propose de demander des subventions au titre de la Dotation Globale d'Équipement (financement de l'État) dans l'ordre de priorité suivant :

N° 1 : La consolidation du mur de soutènement du chemin du Reclus.

N° 2 : La réparation et la sécurisation du pont de Thuoux.

N° 3 : La viabilisation du terrain communal situé « Devant Vière »

N° 4 : Le programme d'enfouissement des lignes électriques et Télécom du quartier « Chapon », ce dernier dossier sollicitant un financement par le Conseil Régional et le Conseil Général.

- Délibérations adoptées à l'unanimité.

Convention de déneigement pour les chemins privés :

Le service de déneigement étant désormais assuré par la commune, il est proposé de déneiger les chemins privés aux personnes qui le demandent. L'Office HLM a demandé qu'une convention leur soit soumise afin d'assurer la desserte des logements de Bargines. Christian IMBERT souhaite que cette prestation soit payante. Le maire explique qu'il s'agit d'un service public et que les administrés (en payant leurs impôts locaux) participent à son financement. Il propose d'établir une convention déterminant les consignes à respecter et posant les responsabilités de chacun. Il y sera également précisé que le dégagement des voies communales sera prioritaire. Un plan de déneigement doit être établi afin de les définir.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2010 (suite).

Questions diverses :

Centrale solaire : Le maire s'est rendu à la D.D.T. avec la société porteuse du projet afin de s'entretenir de ce dossier. Un recours en annulation du refus du permis de construire va être engagé. Le nouveau projet, dont la superficie se trouve diminuée de moitié, doit repasser devant une commission.

Modification du P.O.S. : La commission agricole s'est réunie afin de lister les besoins attendus dans la zone ND. Il faudra trouver un compromis pour adapter le nouveau règlement.

Déneigement : Le maire a reçu des réclamations concernant le manque de salage. Il informe que des bacs à sel doivent être installés en plusieurs endroits (chemin des Aires...), le lotissement de Thuoux en étant pourvu depuis peu.

Noël des enfants : La date prévue est fixée au 18 décembre 2010 à partir de 15 heures. L'association Animation Aspremontaise s'occupera des goûters et la commune des cadeaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Le maire,

La secrétaire de séance,

Les conseillers,

	Mme DERR Nicole.
--	------------------